



2 avril 2026

Pêche de loisir : 10 maquereaux / jour / pêcheur, augmentation pour le bar, maintien pour le lieu, RecFishing une année de transition :

Une victoire pour les plaisanciers grâce à un engagement sans relâche de la Confédération Mer & Liberté (CM&L) à vos côtés et au contact des Autorités, des élus, de la Ministre et du gouvernement.

L'engagement et l'action de la Confédération Mer & Liberté depuis plus de trois mois à tous les niveaux de décision, **la fermeté de ses positions toujours argumentées tout en préservant le dialogue, ont porté leurs fruits.**

Confortée par votre mobilisation (sur les réseaux et via plus de 8000 réactions à la consultation publique), celle de nombreux élus sur tout le littoral et celle de nos représentants au Sénat - dont le co-président du groupe de concertation -, et celle à l'Assemblée nationale, le gouvernement a enfin fini par revenir sur son intention initiale.

La limitation initiale pour la pêche de loisir de 5 maquereaux a été portée à 10 maquereaux par jour et par personne. Cette décision tient compte certes de la dégradation des stocks, mais aussi des efforts fait à Bruxelles pour assouplir les contraintes sur nos types de pêche qui n'ont rien à voir avec une pêche industrielle, et surtout au vu de l'impact marginal de la pêche de plaisance sur les stocks. Sachant que la grande majorité des plaisanciers ne font que quelques sorties par an, **cette limite portée à 10 maquereaux / jour / pêcheur pour une pêche familiale reste donc un équilibre raisonnable et responsable en termes de prélèvement sans impact majeur sur la ressource.**

Cette même décision permet également de consolider au niveau national – et **sans surtransposition nationale cette fois-ci** - l'accord passé à Bruxelles permettant de pêcher **2 bars au Sud et 3 au Nord du 48^{ème} parallèle** (et non plus respectivement 1 et 2), taille 42cm.

Pour le lieu jaune, malgré une certaine dégradation de la ressource, **la pêche de loisir préserve son quota à deux par jour** à partir du 1^{er} mai, taille 42 cm.

Enfin, concernant **la mise en place de RecFishing** dans tous les pays de l'Union européenne pour mieux appréhender l'impact réel de la plaisance sur les espèces sensibles, **il est admis que 2026 restera une année de mise en place et de transition.** Plusieurs améliorations restent nécessaires pour en faciliter l'utilisation par les usagers, ne serait-ce que pour ceux n'ayant pas facilement accès via un téléphone ou en rendant possible l'accès via un tiers ou une association sur ordinateur par exemple. Parallèlement, les services de contrôle en France ont été instruits pour éviter les sanctions en privilégiant l'information et la pédagogie.